

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE SAINTE AGATHE DES MONTS

Procès-verbal des délibérations du conseil d'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts lors de la séance ordinaire tenue le 12 décembre 2023 à 19 heures, dans la salle de la place Lagny située au 2, rue Saint-Louis à Sainte-Agathe-des-Monts.

### Présences :

Frédéric Broué  
Chantal Gauthier  
Sylvain Marinier  
Marc Tassé

Hugo Berthelet  
Nathalie Dion  
Brigitte Voss

### Absences :

André Ibghy

### 1. Ouverture de la séance

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance, en présence du directeur général et de la greffière; il est 19 h 02.

À moins d'indication contraire, le vote du maire ou du président de la séance n'est pas inclus dans le nombre des voix exprimées à l'égard de chacune des prises de décision.

### 2. Mot de bienvenue

Le président de la séance souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

AG2023-12-18

### 3. Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil d'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé

**ET RÉSOLU** que le conseil d'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts accepte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

### 4. Période de questions d'ordre général (durée maximale de 15 minutes)

Une période de questions est allouée aux personnes présentes et ce, conformément aux exigences de l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes*.

Aucune question de la part des personnes présentes.

## ADMINISTRATION

## TRÉSORERIE

AG2023-12-19

### 5. Affectation – Excédent de fonctionnement – Agglomération - Réserve réduction des taxes foncières

Initiales	
Maire	Greffier

CONSIDÉRANT que des sommes n'ont pas été dépensées au cours de l'année 2022;

Il est proposé

**ET RÉSOLU** que le conseil d'agglomération affecte au poste comptable numéro 71-250-00-945 Réserve pour réduction des taxes foncières de l'agglomération, la somme de 500 000 \$ provenant de l'excédent de fonctionnement non affecté (71-100-00-900).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

## AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

### 6. Dépôt - Projet de règlement décrétant l'imposition des taux de taxation des taxes foncières sur le territoire de l'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts pour l'année 2024 et avis de motion (2024-AG-062)

La conseillère Chantal Gauthier dépose le projet de règlement numéro 2024-AG-062 décrétant l'imposition des taux de taxation des taxes foncières sur le territoire de l'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts pour l'année 2024 et donne un avis de motion que ce règlement sera soumis au conseil pour adoption, avec ou sans changement, lors d'une séance distincte et tenue au plus tôt le deuxième jour suivant la présente séance.

### 7. Dépôt - Projet de règlement modifiant le Règlement 2022-AGEM-059 - Augmentation de la dépense et de l'emprunt - Rénovation et la mise à jour - Centre sportif Damien-Héту et avis de motion (2023-AGEM-059-1)

Le conseiller Hugo Berthelet dépose le projet de règlement numéro 2023-AGEM-059-1 modifiant le règlement 2022-AGEM-059 décrétant une dépense de 10 990 000 \$ et un emprunt de 9 765 000 \$ pour la rénovation et la mise à jour du centre sportif Damien-Héту, afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 6 572 000 \$ et donne un avis de motion que ce règlement sera soumis au conseil pour adoption, avec ou sans changement, lors d'une séance distincte et tenue au plus tôt le deuxième jour suivant la présente séance.

## RESSOURCES HUMAINES

## TRAVAUX PUBLICS - HYGIÈNE

## LOISIRS ET SPORTS - CULTURE ET COMMUNICATIONS

## SÉCURITÉ INCENDIE

AG2023-12-20

### 8. Adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2024 – Régie incendie des Monts

CONSIDÉRANT QUE la Régie incendie des Monts a adopté ses prévisions budgétaires pour l'année 2024 lors de son assemblée spéciale du conseil d'administration du 15 novembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes* et l'article 603 du *Code municipal du Québec*, le budget doit être

Initiales	
Maire	Greffier

adopté par au moins les deux tiers des municipalités dont le territoire est soumis à sa compétence;

CONSIDÉRANT QUE le territoire de l'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts est soumis à la compétence de la Régie incendie des Monts;

Il est proposé

**ET RÉSOLU** que le conseil d'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts adopte les prévisions budgétaires pour l'exercice financier de l'année 2024 de la Régie incendie des Monts, pour un montant total de 3 207 945 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

## AFFAIRES NOUVELLES

### PÉRIODE DE QUESTIONS SUR L'ORDRE DU JOUR (durée maximale de 15 minutes)

#### 9. Période de questions sur l'ordre du jour

Une période de questions est allouée aux personnes présentes et ce, conformément aux exigences de l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes*.

Aucune question de la part des personnes présentes.

AG2023-12-21

#### 10. Levée de la séance

Il est proposé

**ET RÉSOLU** de lever la séance. Il est 19 h 06.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

Le président de la séance,  
Monsieur Frédéric Broué

---

La greffière adjointe,  
Anny Després

Initiales	
Maire	Greffier